

Risque de comblement, évaluation économique et communauté patrimoniale : le cas de l'étang de Canet-Saint- Nazaire en Roussillon

Marie-Hélène Dabat*, Marie-Anne Rudloff**

Le thème des zones humides présente un intérêt scientifique croissant pour plusieurs raisons : elles disparaissent à l'échelle de la planète et deviennent donc un bien rare et menacé ; les décideurs ont besoin d'être aidés dans leurs arbitrages entre plusieurs usages ou politiques concurrentes dans un contexte de forte urbanisation des littoraux.

En effet, une grande partie des fonctions assurées par les zones humides a un caractère non marchand, c'est-à-dire que les services qu'elles offrent ne sont pas achetés et vendus sur un marché à un prix déterminé à l'avance ou convenu au moment de la transaction. Sans signal de prix, il se peut que la valeur des services réels ou potentiels soit sous-estimée, que l'utilisateur de l'actif naturel ne tienne pas compte de sa capacité de renouvellement et que la nécessité de le conserver demeure peu évidente. Le caractère de bien collectif de la lagune et la gratuité des services rendus portent atteinte à la pérennité de son utilisation pour les générations présentes et futures.

L'économiste a mis au point de nouveaux outils et de nouvelles méthodes pour donner une valeur monétaire, à défaut d'un prix, aux utilités produites par ces espaces naturels, de façon à faciliter une

*C.E.P, UFR de Sciences Économiques, Université de Montpellier 1, Richter, Avenue de la mer, B.P. 9606, 34054 Montpellier Cedex 1

**L.A.M.E.T.A., UFR de Sciences Économiques, Université de Montpellier 1, Richter, Avenue de la mer, B.P. 9606, 34054 Montpellier Cedex 1

décision éclairée sur les coûts et les avantages de leur conservation, de leur aménagement ou de leur disparition pour la collectivité des individus. Cette valeur économique globale est composite.

Parmi les régions littorales françaises, la côte méditerranéenne se caractérise par un chapelet d'étangs aux nombreuses fonctions d'un point de vue écologique, économique et social. Depuis plusieurs siècles, leur superficie a lentement diminué sous l'effet des éléments naturels ou de l'action de l'homme. L'échéance rapide du comblement de l'étang de Canet - Saint-Nazaire en Roussillon - la plus méridionale de ces lagunes - et l'éventualité de faire appel à l'intervention publique pour ralentir ce phénomène, impliquent de pouvoir connaître la valeur de préservation de la lagune. La révélation de cette valeur suppose d'interroger les usagers de l'étang sur leurs préférences et leur consentement à payer pour continuer à bénéficier des services rendus par cet actif naturel.

Cette communication se propose de présenter d'un point de vue socio-économique la problématique du comblement de l'étang de Canet dans un contexte d'incertitude scientifique. L'objet est d'abord d'expliquer la nécessité de faire intervenir l'évaluateur économique pour prendre une décision politique quant au devenir de l'étang. Il s'agit ensuite de faire état de la situation du contexte humain et social dans une perspective dynamique, tâche préalable au travail d'évaluation qui ne doit pas se réduire à une seule approche quantitative. Enfin plutôt que de s'interroger sur les limites de la méthode d'évaluation contingente, méthode utilisée pour mesurer la valeur du site, l'accent a été mis sur les concepts de « communauté patrimoniale » et de « concernement » comme cadre pertinent d'analyse.

Pourquoi avoir choisi l'étang de Canet ?

Situé à 10 km de Perpignan dans les Pyrénées-Orientales, l'étang de Canet Saint-Nazaire constitue la plus méridionale des lagunes saumâtres bordant le bassin méditerranéen français. Cet étang présente un intérêt à la fois écologique et touristique dans la mesure où il n'est pas encore trop anthropisé.

Sa superficie actuelle est de 460 ha mais sa régression est considérable et continue : 1100 ha en 1879, 520 ha en 1966. La vitesse de comblement n'a pas toujours été constante. Elle est imputable aux apports terrigènes du Réart qui a été endigué sur son cours inférieur. Celui-ci manifeste des crues soudaines et violentes (un débit de 520 m³/seconde ayant même été mesuré en septembre 1971). La profondeur maximale, avec de fortes eaux atteint 1,10 m à 1,20 m. Le transport des sédiments est alors très important et peut atteindre exceptionnellement 4 millions de m³ en 24 h. Le recul de la surface est

également lié à la forte évaporation estivale où le niveau de l'eau peut atteindre 0,70 m. La partie nord, qui reçoit les alluvions du Réart, tend à se combler plus rapidement.

La lagune est séparée de la mer par un cordon sableux d'une largeur de 250 à 500 m interrompu par un chenal temporaire, le grau de la Basse. Les apports maritimes se font par cette passe située dans la partie sud-est. Fréquemment colmatée par des sédiments marins, son ouverture ne se réalise que dans des situations exceptionnelles (tempêtes). Un système de pelles mécaniques referme ce grau dès que se précisent les menaces d'entrée d'eau marines responsables de la salinisation des terres agricoles environnantes. L'originalité de cette lagune réside dans le fait que les échanges hydrologiques avec la mer sont très restreints et qu'elle est d'ailleurs engagée dans une phase de dessalure.

D'un point de vue floristique, on recense 742 espèces dont 14 sont considérées comme rares ; 2 sont endémiques des côtes catalanes, 2 sont protégées et 4 sont inscrites sur le Livre Rouge des espèces menacées en France.

Sur le plan faunistique, toutes les classes d'animaux sont représentées, depuis les crustacés jusqu'aux mammifères. En ce qui concerne l'avifaune, la situation de cet étang sur l'une des plus importantes voies de migration Europe-Afrique, permet l'observation de nombreuses espèces de passage. Cet étang constitue également un refuge hivernal où l'on voit arriver, lors des grands froids, de nombreux anatidés venant de Camargue, des foulques et des flamants roses. De plus la roselière et les prairies bocagères abritent une avifaune nicheuse riche en espèces rares ou en régression sur le plan national. Elle est de ce fait considérée comme la lagune la plus riche du département.

Cette richesse biologique se combine avec de forts atouts paysagers puisque l'étang de Canet et son aménagement (le village de pêcheurs) a reçu le Prix Régional 1994 du paysage en Languedoc-Roussillon¹ ainsi que le Prix Départemental.

Ainsi, l'étang de Canet Saint-Nazaire présente un intérêt à la fois écologique et récréatif. La pression immobilière y apparaît modérée mais cet espace est menacé de disparition par comblement naturel dans un délai compris entre 30 et 250 ans suivant les estimations des scientifiques. Il présente plusieurs avantages comme lieu d'expérimentation de la mesure des variations d'utilité par la méthode d'évaluation contingente pour les raisons suivantes :

- L'imminence du comblement et donc l'urgence d'entreprendre des opérations de lutte contre le comblement si l'évaluation économique révélait des bénéfices importants à sauvegarder.

¹Prix à l'initiative des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement et de la Direction Régionale de l'Environnement.

- L'acquisition d'une partie de l'étang par le Conservatoire du Littoral et le classement en ZNIEFF laissent présager de l'existence d'une valeur économique importante associée à des valeurs d'usage esthétique et récréatif et à des valeurs de non-usage.

- L'absence de substitut local laisse penser a priori que les pertes de bénéfiques consécutives au comblement de l'étang seraient des pertes réelles et non des effets de transfert.

- L'existence de plusieurs études en cours auxquelles cette approche économique est complémentaire, par exemple une étude sur les aspects hydrauliques : mesure des bénéfiques pour discuter la nécessité de lutter contre la disparition de l'étang, étude du système hydraulique de l'étang pour envisager les modalités techniques de lutte contre le comblement.

- l'intérêt manifesté par les responsables politiques locaux pour une amélioration des connaissances sur la valeur de l'étang de Canet, le phénomène de comblement et les moyens de lutte contre celui-ci.

Que peut-on faire contre le phénomène de comblement et faut-il faire quelque chose ?

Face à un tel constat, le gestionnaire des ressources publiques et du patrimoine collectif se pose la question des décisions à prendre. Son choix va-t-il consister à protéger l'espace naturel? à l'aménager? à le valoriser et comment? à laisser faire les éléments naturels ou les rapports de force entre individus? à utiliser différemment les ressources financières destinées à l'aménagement ou à la protection?

Des solutions techniques ou réglementaires existent pour ralentir - à défaut de lutter contre - les apports terrigènes : restaurer les terrains du bassin versant, créer des bassins de rétention, interdire d'endiguer les rivières, recréer les étangs, ouvrir de nouveaux graus.... Ces techniques sont plus ou moins coûteuses, plus ou moins efficaces et la mise en place de certaines solutions suscite des points de vue différents.

La lutte à court terme contre la tendance apparemment irréversible au comblement des étangs de Méditerranée ou du Languedoc-Roussillon en particulier est possible et représente un coût financier du fait des travaux d'aménagement nécessaires et un coût d'opportunité lié au renoncement à des valeurs économiques alternatives à la sauvegarde.

De même, le fait de ne pas intervenir pour éviter la disparition de l'étang, suppose une perte de valeur économique plus ou moins importante en fonction des services rendus par l'étang. L'estimation de l'ensemble des coûts et des avantages pour la collectivité, de la

sauvegarde ou du comblement des étangs, apparaît indispensable pour décider de l'affectation des ressources naturelles et par conséquent des fonds publics.

En quoi le calcul économique peut-il aider le décideur ?

L'évaluation des bénéfices de la conservation de l'étang et donc de la lutte pour son ralentissement semble présenter des difficultés plus importantes que l'estimation du coût de sauvegarde ou du coût d'opportunité de la préservation. En effet, il s'agit d'une évaluation de services non marchands en situation d'incertitude liée à la nature du phénomène de comblement².

La question de la prise en compte par le calcul économique des ressources naturelles ou du dommage à l'environnement est centrale. L'entrée des ressources de l'environnement dans la sphère économique suppose de leur affecter une valeur monétaire. Les coûts et les avantages qui les concernent peuvent être très divers et l'une des façons de les agréger est de les mesurer et de leur conférer une unité commune. La monnaie constitue un instrument commode, même s'il n'est pas idéal, permettant de traduire en termes économiques, cette multiplicité de valeurs.

En effet, l'ensemble des services que peuvent procurer les zones humides ne sont pas échangés sur un marché (vendus et achetés à un certain prix) car ils sont naturels (non produits) et gratuits (sans contrepartie financière). Du fait de l'inexistence d'un marché réel avec confrontation d'une offre et d'une demande régulée par un prix qui informe sur leur rareté (loi de l'offre et de la demande), ces ressources peuvent être négligemment utilisées au delà de leur capacité de renouvellement et la poursuite des usages peut s'en trouver menacée. Cette situation se trouve aggravée par le fait qu'il n'existe généralement pas de droit de propriété privée sur le patrimoine naturel et qu'aucun individu ne se sent concerné à titre personnel par les problèmes de sa dégradation (il peut bien sûr l'être à titre collectif). Le marché est défaillant dans le sens où il ne permet pas de tenir compte de l'ensemble des valeurs sociales. Il informe mal le décideur puisqu'il ne lui envoie pas les bons signaux de prix concernant certains services que peuvent rendre les actifs naturels. Ces biens et services n'ont pas de prix mais ils ont pourtant une valeur puisqu'ils sont utiles et satisfont un grand nombre d'utilisateurs. La connaissance de cette valeur, par la mesure de l'utilité des individus, doit aider à la prise de conscience de l'intérêt de sauvegarder les actifs naturels et à la prise de décision concernant les moyens financiers qu'il est possible d'engager pour cette sauvegarde.

²La disparition par colmatage total de l'étang de Canet est très controversé d'un point de vue scientifique.

Pourquoi les lagunes ont-elles de la valeur ?

Les milieux naturels sont multifonctionnels c'est-à-dire qu'ils retirent leur valeur des services qu'ils peuvent rendre aux individus et aux entreprises à travers un certain nombre de fonctions directes ou indirectes.

Les processus écologiques sont à l'origine de services fonctionnels qui engendrent des valeurs d'usage indirect (stockage des eaux et recharge des nappes souterraines, épuration, protection contre les crues et contre les tempêtes, consolidation du rivage contre l'érosion côtière, influence bénéfique sur le climat...). La composition de l'écosystème (végétaux, animaux, eau, sol...) procurent des avantages structurels qui ont une valeur d'usage direct pour l'homme (produits commerciaux, activités récréatives, plaisir esthétique, recherche scientifique, valeur éducative...) ainsi que des valeurs de non-usage (valeurs accordées à l'étang indépendamment de tout usage). La somme de l'ensemble de ces valeurs constitue la valeur économique totale associée aux zones humides.

L'utilité d'un actif naturel dépend donc de deux types de valeur : une valeur d'usage et une valeur de non usage.

La valeur d'usage mesure l'avantage présent retiré de l'utilisation d'un bien, service ou actif. Cette valeur d'usage comprend aussi éventuellement une valeur esthétique. Elle n'est pas liée exclusivement à un acte de consommation, mais mesure également des comportements « non prédateurs ». Cette complexité est due au fait que certains espaces naturels comprennent plusieurs biens dont certains sont appropriables et d'autres collectifs. Par exemple un espace lagunaire peut faire l'objet d'un usage « consommable » tel que la chasse ou la pêche ; et d'un usage « non consommable » tels que la photo ou l'étude scientifique. La valeur de non-usage est indépendante de toute utilisation actuelle du bien (à l'extrême, un individu peut attribuer de la valeur à un site qu'il ne visitera jamais). Cette valeur recouvre plusieurs aspects qu'il convient d'identifier et dont l'additivité reste encore discutée : la valeur d'option, la valeur d'existence, la valeur de legs...

Les valeurs d'usage et de non-usage ou usage passif présentent des difficultés de mesure en terme monétaire, malgré les progrès continuels des méthodes à leur sujet. Elles peuvent utiliser indirectement des marchés connexes ou de substitution pour lesquels des biens marchands constituent des éléments de référence pour la valorisation des actifs naturels ; ou bien des marchés hypothétiques comme dans le cas de la méthode d'évaluation contingente qui a été appliquée à l'étang de Canet.

Quelles pertes de valeurs peut-on attendre de la disparition des fonctions de l'étang de Canet ?

Les pertes de valeurs de Canet sont liées aux disparitions progressives d'usages rattachés aux fonctions de l'étang.

Les pêcheurs, les chasseurs, les habitants du bassin versant exprimeront certainement une forte valeur écologique de l'étang.

Tableau 1 : Importance présumée des différentes fonctions de l'étang de Canet

FONCTIONS DE L'ÉTANG	Importance
De régulation ou écologiques	
Régulation locale du climat	1
Protection contre les tempêtes et crues	3
Protection contre l'érosion du trait de côte	1
Stockage et recyclage des nutriments	2
Nurserie pour les différentes espèces aquatiques	3
Habitat pour les espèces résidentes et migratrices	3
Maintien d'un potentiel de diversité biologique et génétique	3
De support ou économiques	
Pêche	1
Urbanisation	1
Tourisme	2
Récréatives	
Pêche	2
Chasse	2
Promenade	2
Observation et photographie	2
De représentation et de connaissance	
Esthétiques et paysagères	3
Spirituelles et symboliques	2
Historiques et linguistiques	3
Culturelles et artistiques	2
Scientifiques et éducatives	2

L e s

pertes de valeurs liées à la disparition de l'étang ne sont pas forcément linéaires, dans le sens où l'assèchement progressif d'une lagune (le passage du stade « étang » au stade « zone humide » avant que la lagune ne se comble complètement) peut être créateur de richesses écologiques nouvelles qui compensent largement les valeurs qui disparaissent.

Dans le cas d'un comblement progressif, il se peut que l'on assiste à une perte faible de valeur d'usage du fait de la présence de sites substituts pour certaines fonctions et des capacités d'adaptation et des modifications possibles des goûts des individus et à une perte relativement plus élevée de valeurs de non-usage par rapport au cas du comblement catastrophique pour lequel on peut faire l'hypothèse d'une forte perte de valeur d'usage.

Les usages marchands de l'étang concernent donc peu d'individus (une dizaine d'inscrits maritimes pour la pêche). Par contre, les usages récréatifs non marchands sont nombreux (une vingtaine de pêcheurs amateurs, une centaine de chasseurs...) et on peut présumer de l'intérêt que peut présenter cet étang du fait de ses fonctions écologiques, paysagères et patrimoniales. Les pertes d'utilité liées à la disparition de l'étang vont dépendre de l'importance de chacune de ces fonctions.

Quelles sont les formes d'appropriation de l'étang qui régissent le comportement des acteurs ?

En 1886, l'étang de Canet a été partagé sous le régime de l'indivision entre quatre propriétaires terriens. Une partie de la lagune demeurait cependant indivise : la surface représentant le lit fictif du Réart (soit 33 ha) depuis son débouché dans l'étang jusqu'au grau. Les propriétaires de l'étang étaient également gestionnaires du grau³ qui devait répondre aux exigences agricoles des terres riveraines (percement du cordon quand les terres en amont se gorgeaient d'eau, fermeture pour limiter les intrusions d'eau de mer). Les mêmes acteurs à la fois étaient donc propriétaires de l'étang et exerçaient la gestion de l'eau.

Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres a acquis le cordon littoral et une partie de l'étang entre 1978 (pour faire barrage aux projets d'aménagement de la municipalité de Canet-Saint-Nazaire⁴) et 1981. Le Conservatoire est propriétaire du plan d'eau et d'une bande de terrain, plus ou moins large, faisant le tour complet de l'étang, soit au total 795 ha. Toutefois sur le plan d'eau, les 33 ha du

³L'acte de partage annexé à l'arrêté préfectoral est accompagné des règles de gestion du grau. Une borne indique la limite que le niveau de l'étang ne doit pas dépasser. Lorsque l'eau atteint ce seuil, le grau doit être ouvert en perçant le cordon de sable (INA, 1995).

⁴A l'époque Canet-en-Roussillon et Saint-Nazaire étaient réunies (commune unique entre 1971 et 1983). Les projets d'aménagement en question concernaient l'aquaculture intensive, la création d'un port à Saint-Nazaire, le dragage de l'étang, une liaison avec le port de Canet, la construction de maisons sur pilotis... (INA, 1995).

lit fictif de l'ancien Réart sont toujours en indivision. Le Conservatoire n'a pas pu entrer en indivision en tant qu'organisme public et n'a pu acheter une part aux propriétaires qui sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui qu'en 1886. De plus, le Conservatoire n'assure pas lui-même la gestion de sa propriété qu'il a déléguée à la municipalité de Canet. On assiste donc aujourd'hui à un partage des rôles et des droits de propriété : le Conservatoire est propriétaire de l'étang et de ses abords, la Mairie de Canet est gestionnaire de l'étang, les agriculteurs et les pêcheurs (à qui ces premiers ont concédé leurs droits) sont responsables de la gestion du niveau d'eau.

Sur les marges immédiates de l'étang, la structure foncière, hors Conservatoire, est particulière car la lagune est située dans un secteur d'appropriation par de grands domaines dont seul le domaine de l'Esparrou (partie nord de l'étang) a une activité viticole notable (appellation A.O.C.). De petites exploitations sont regroupées dans les zones basses autour de Saint-Nazaire. On compte également des propriétaires urbains (communes) et le golf de Saint-Cyprien (partie sud de l'étang).

Malgré son acquisition par l'État, le problème de la centralisation, rencontré par d'autres sites naturels, ne s'est jamais posé pour Canet. Le rachat par le Conservatoire du Littoral n'est pas une façon de nationaliser la décision de gestion mais plutôt de prolonger en l'état le mode de fonctionnement équilibré en vigueur face à la menace d'un autre type d'activité au détriment des usages actuels. On note une nette dissociation entre propriété et gestion à Canet. La gestion communautaire par les usagers a toujours prévalu en accord avec les propriétaires privés ou publics. Canet est une illustration de la structuration croissante de la politique de l'eau autour de deux principes en tension en faveur du premier : le principe communautaire de l'usage fondé sur la négociation entre les acteurs et le principe régalien de la souveraineté nationale (Barraqué, 1998).

Quelles sont les dynamiques humaines qui peuvent avoir un effet sur le comblement ou son ralentissement ?

Plusieurs dynamiques humaines sont en œuvre sur le site de l'étang de Canet. Certaines sont complémentaires, d'autres peuvent apparaître exclusives.

Nous pouvons distinguer cinq dynamiques différentes : la conservation / protection (dynamique forte); la valorisation / aménagement pour sauvegarde (dynamique forte); l'urbanisation / aménagement touristique (dynamique faible); la lutte contre le comblement (dynamique faible); enfin la lutte contre les crues (dynamique forte).

La dynamique de lutte contre les crues est très forte comparativement à celle qui vise à limiter les effets du comblement. On peut se poser la question de l'exclusivité de ces stratégies l'une par rapport à l'autre (quel est le niveau de compatibilité / incompatibilité des moyens de lutte contre les crues avec le ralentissement / l'accélération du comblement?).

Divers projets ont été réalisés ou sont actuellement en cours d'étude afin de protéger les habitations, les surfaces agricoles et les voies de communication contre les inondations : le recalibrage du Réart afin d'augmenter sa capacité d'évacuation, la création d'un nouveau grau de communication de l'étang avec la mer, l'aménagement d'un autre cours d'eau se jetant dans l'étang et notamment l'élargissement de son lit afin de lutter contre les crues décennales, la protection d'une zone habitée, un projet de barrage, le projet d'utilisation d'une dépression à proximité pour l'écrêtement des crues.

À notre connaissance, aucune action volontaire n'a été entreprise dans le sens du ralentissement du comblement de l'étang de Canet. Les améliorations qui ont été apportées à ce niveau (déplacement du débouché du Réart) ou qui pourraient l'être (techniques d'aménagement des rivières plus douces que le recalibrage) paraissent plus être conséquentes à des actions visant d'autres finalités (lutte contre les crues, respect du lit mineur des rivières pour des raisons environnementales).

La récente mise en place d'une porte mobile sur le grau n'a pas eu d'autres effets que de maintenir un plan élevé lorsque la mer est basse. Il augmente la surface du plan d'eau mais ne règle pas le problème de fond. La récente opération de déplacement du débouché du Réart pour l'amener face au grau paraît par contre plus efficace. L'ouverture d'un deuxième grau n'est pas d'actualité. Le Conservatoire du Littoral s'oppose fermement à des travaux de type endiguement du Réart dans l'étang ou dragage de l'étang.

À ce sujet et de manière générale, on peut considérer qu'il subsiste actuellement un déséquilibre qui est l'inadéquation entre le débit pouvant être transporté par les cours d'eau après le recalibrage (800 m³) et celui permettant l'évacuation en mer (150 m³). Ce déséquilibre ne peut qu'aller croissant avec le comblement de l'étang qui réduit son rôle tampon.

Les positions des acteurs par rapport à la lutte contre le comblement de l'étang de Canet, aux actions à mener et aux conditions de mise en œuvre, sont synthétisées dans le tableau suivant :

Acteurs	Lutte contre le comblement	Contrôle érosion et ruissellement par végétalisation des berges	Actions au niveau de l'étang : dragage, endigage	Recherche d'une stratégie
Conservatoire du Littoral	Laisser-faire Réduire	Favorable	Contre	Stratégie
Services de l'État	Laisser-faire Réduire	Favorable Non réalisable	Favorable	Absence de stratégie
Conseil Régional	Lutte maximale	Ne se prononce pas	Très favorable	Stratégie
Association Ch. Flahault	Réduire le comblement	Favorable	Contre	Stratégie
Labo. scientifique Arago	Réduire le comblement	Non réalisable	Favorable	Stratégie
Canet	Lutte maximale	Favorable	Favorable	Absence de stratégie
Saint-Nazaire	Laisser-faire	Favorable	Non favorable	Absence de stratégie
Communes	Lutte maximum Réduire	Ne se prononce pas	Favorable	Absence de stratégie
Agriculteurs	Laisser-faire Réduire	Ne se prononce pas	Favorable	Absence de stratégie
Pêcheurs	Réduire	Ne se prononce pas	Favorable	Absence de stratégie

Source : INA, 1995

Il ressort de ce tableau des positions très divergentes des acteurs publics, l'image des conflits entre acteurs privés, sur les objectifs ou sur les moyens à mettre en œuvre pour reculer l'échéance naturelle et irréversible du comblement. En l'absence de comblement, la solution du laisser-faire l'emporte pour le moment.

Quels types de conflit d'usage l'étang suscite-t-il ?

Les utilisateurs de l'étang ne se limitent pas aux seuls usagers directs (pêcheurs, chasseurs, promeneurs...) mais à une communauté beaucoup plus large aux intérêts divers. Cette divergence d'intérêts est créatrice de conflits d'usage. Il existe deux conflits majeurs liés à la problématique de comblement :

- Un conflit entre les résidents des communes du bassin versant menacées par les inondations et les autres utilisateurs de l'étang : la motivation actuelle de la plupart des résidents du bassin versant (même proches de l'étang) et des décideurs locaux semble pencher plus vers la lutte contre les inondations plutôt que vers le ralentissement du comblement. Les effets des crues sur les communes proches du Réart sont plus immédiats et la probabilité d'occurrence des inondations est plus grande que celle du comblement pour les générations présentes. Il semblerait que les individus préfèrent se protéger contre un risque à forte probabilité d'occurrence et à faible impact relatif par rapport à un risque à effet peut-être plus important au niveau des effets mais plus lointain et entaché d'une forte incertitude. Ainsi, à partir du moment où certains modes de lutte contre les crues peuvent aggraver le phénomène de comblement (canalisation des affluents), on peut mettre en évidence un conflit potentiel entre habitants des communes menacées par les inondations et autres utilisateurs de l'étang. Il peut exister dans cette catégorie des conflits intra-individuels pour les habitants des communes du bassin versant utilisateurs de l'étang : leur préférence ira-t-elle vers la lutte contre les inondations au détriment des intérêts de la sauvegarde de l'étang?

- Un conflit entre les écologistes, paysagistes et Conservatoire du Littoral et les autres utilisateurs de l'étang : Les utilisateurs de l'étang au sens large (usagers actifs et passifs) ont intérêt à la lutte pour le ralentissement du comblement. Cependant certains acteurs privilégient la sauvegarde à court terme des qualités environnementales de l'étang à la lutte contre le comblement à terme à partir du moment où les deux objectifs apparaissent incompatibles. Ces acteurs, parmi lesquels on trouve le Conservatoire du Littoral et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) rejettent des projets de lutte pour le ralentissement du comblement tels que la canalisation du Réart dans l'étang ou le dragage de l'étang, ceci pour des motivations écologiques (crainte de la modification des apports d'eau douce, de perturbation de la faune et de la flore) et paysagères (défiguration de l'étang) quitte à laisser le comblement s'opérer. Les motivations de ces acteurs sont d'ordre environnemental. Ce choix du « laisser-faire » entre en conflit avec celui des acteurs qui privilégient le maintien de l'étang quelles que soient les solutions à utiliser pour y parvenir. Il a une connotation hédoniste dans ces motivations écologiques dans le sens où on préfère conserver un étang avec toutes ses qualités sur une période plus courte plutôt que le conserver plus longtemps avec une valeur moindre. Le « laisser-faire » peut également et par ailleurs obéir à des motivations financières pour d'autres acteurs (coût de la lutte contre le comblement).

Comment se définit la communauté patrimoniale concernée par la disparition de l'étang ?

L'identification des pertes de valeurs suppose que l'on définisse au préalable une population concernée pertinente, c'est-à-dire celle pour laquelle le comblement de l'étang occasionnera une perte d'utilité.

Une des questions importantes que pose la mise en œuvre la méthode d'évaluation contingente est celle de l'estimation de la population pertinente constituant la base de sondage. Cette question est fondamentale, au titre de la représentativité de l'échantillon, et donc de la validité du résultat de l'agrégation des dispositions à payer, notamment lorsque l'utilité économique globale doit être comparée avec un coût économique global d'évitement. Il semblerait que la plupart du temps, l'identification de la population pertinente du concernement collectif, soit effectuée à partir de l'espace supposé pertinent, souvent constitué du seul espace de proximité. En réalité la possible dispersion territoriale du concernement, impliquant des sous-populations n'appartenant pas nécessairement à l'espace de proximité, mais ne constituant pas en elles-mêmes de nouveaux espaces, conduit à écarter le concept d'espace pertinent comme opérationnel, au profit de celui de population pertinente.

L'état de concernement se rapporte, dans le cas de la dégradation d'un actif naturel, à l'appartenance à une communauté patrimoniale. Ce terme, dans l'acception qui en est faite ici, doit être compris comme non strictement dépendant de toute situation relative aux droits de propriété, de gestion et même d'usage de l'actif en question. Il n'y a donc pas de rapport nécessaire entre le fait de la gestion en commun par exemple, et la communauté patrimoniale.

Ce qui caractériserait le mieux ce terme est le fait que pour un ensemble d'acteurs, l'actif, qu'il soit privé ou public, est le détenteur, symbolique ou réel, d'une partie de leur propre identité collective. La nature publique ou privée de l'actif semble, de ce point de vue, devoir être considérée comme secondaire. Ce qui paraît prévaloir est le fait que toute dégradation naturelle ou anthropique de celui-ci constitue une atteinte à l'intégrité de ressources collectives contenant des potentialités d'utilité, présentes ou futures, pour un groupe.

Le concernement de communauté patrimoniale ne suppose pas obligatoirement un sentiment d'appartenance, ni a fortiori une volonté contributive. Tout individu appartenant à la population pertinente est impliqué, directement ou indirectement, de façon consciente ou non, dans la modification d'une des composantes de ce qui constitue l'actif de la communauté patrimoniale.

En marge d'un protocole d'enquête spécifique, on peut identifier un certain nombre de variables susceptibles de permettre d'identifier ce concernement et donc de valider la délimitation d'une population pertinente. On distinguera les variables suivantes :

— La proximité d'habitation, du lieu de travail, ou des sites de loisir sont des variables de concernement. Bien que ces variables doivent être retenues, on sait que l'espace de concernement peut ne pas être un simple espace de proximité. De plus où s'arrête la proximité? Lorsque le site présente des caractéristiques touristiques particulières ou se situe dans une zone de fort afflux touristique, il apparaît qu'un sous-ensemble de la population pertinente se situe hors de l'espace de proximité.

— La propriété est elle aussi une variable de concernement, pour ce qui est la propriété de l'actif. Pour les autres formes de propriété, la proximité est strictement dominante sur la propriété.

— Le « parler local » ou l'usage du dialecte propre à la zone dans laquelle se situe l'actif, peut être considéré comme un indicateur de concernement. Cependant, la zone de « parler local » est, dans la plupart des cas, plus large que ce que l'on entend généralement par proximité. La zone de « parler local » pourrait donc être considérée, sauf cas particulier, comme constituant la zone de pertinence.

— Le lieu de naissance des individus, lorsqu'il est proche du site, leur confère certainement la qualité d'appartenance à la population pertinente. On peut donc considérer que les membres d'une diaspora font également partie de la population du concernement et constitue un autre sous-ensemble spécifique de cette population.

— L'adhésion aux valeurs de protection est un indicateur complémentaire permettant d'identifier une sous-population du concernement, que l'on pourrait qualifier de population « participante », plus large que la seule population « militante ».

La variable qui a été déterminante dans le choix de l'échantillon pour l'application de la méthode d'évaluation contingente, est la proximité d'habitation avec l'étang de Canet (communes autour de l'étang, sur le bassin versant, le long de la pénétrante, Perpignan...). Les autres variables de concernement ont donné lieu à des questions posées dans le questionnaire et à des tests économétriques spécifiques pour mesurer leur impact sur le consentement à payer des individus.

Quels résultats a donné l'application de la méthode d'évaluation économique ?

La méthode de valorisation des actifs naturels qui apparaît la plus adaptée dans le cas de Canet est la méthode d'évaluation contingente.

Elle présente l'avantage indéniable de viser la mesure d'une valeur économique totale quelles qu'en soient par ailleurs les diverses composantes. C'est la seule qui permette de mesurer des valeurs de non-usage. Elle permet également une grande flexibilité dans la construction des scénarios hypothétiques. Cependant, la perspective d'effectuer des estimations de valeurs d'actifs sur un long, même un très long terme soulève des problèmes quant à la nature même de ces valeurs. L'évaluation contingente permet une appréhension très large. Le fait que les différents horizons de comblement peuvent s'étaler, suivant les hypothèses, de 30 ans à plusieurs siècles, permet en outre de contraster deux temps longs, l'un correspondant à une perspective « intra-générationnelle » (30 ans) de long terme et l'autre à une perspective « inter-générationnelle » de très long terme, cette dernière ayant donné lieu à beaucoup moins de développements au niveau méthodologique.

La méthode d'évaluation contingente vise à révéler les préférences des individus à partir des réponses proposées par ceux-ci sur des marchés hypothétiques élaborés à cet effet. Elle consiste en une enquête directe sur le consentement à payer des agents pour continuer à bénéficier de l'usage présent ou futur ou de l'existence tout simplement d'un actif naturel et du consentement à recevoir pour en être privé. La méthode d'évaluation contingente présente l'avantage de mesurer à la fois les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage liées aux services rendus par un espace naturel. Tout le problème réside en leur désagrégation.

L'application d'une méthode de ce type doit mettre en évidence l'importance des choix d'individus qui doivent arbitrer entre plusieurs biens à acheter avec un budget limité. Ainsi l'évaluation de la valeur des actifs naturels passera par l'estimation du consentement à payer de l'individu pour consommer les services rendus par ces actifs. L'individu est supposé rationnel et calculer, en fonction des informations qu'il possède, les coûts et les avantages de chacun de ses choix. Sa demande est motivée par un intérêt. La mise en évidence des services rendus par les actifs naturels éclaire sur les intérêts qui sous-tendent la demande. L'évaluation monétaire de ces services instruit sur l'attachement des individus à leur demande puisqu'ils renonceraient si c'était nécessaire à la consommation d'autres biens afin de satisfaire leur demande d'actifs naturels.

La méthode d'évaluation contingente ne se base pas sur des comportements des agents observés mais sur des intentions directement manifestées. C'est une méthode basée sur des enquêtes. Elle consiste dans notre cas à demander directement aux agents leur consentement à payer maximum pour voir reculer l'échéance de comblement ou leur consentement à recevoir pour renoncer à une politique de prévention

du comblement. La méthode repose sur un scénario hypothétique dans lequel on décrit le bien ou l'externalité à évaluer - l'information doit être la plus neutre possible -, les conditions dans lesquelles le sien sera fourni et le mode de paiement retenu. Toute la difficulté de l'application de cette méthode consiste à rendre le scénario crédible et à expliquer clairement la question posée pour obtenir des réponses vraisemblables. Nous avons établi avec soin des scénarios d'un point de vue sédimentologique et géophysique (comblement) et d'un point de vue écologique et paysager (impacts). L'enquête a été faite par voie postale auprès de 1400 résidents des Pyrénées-Orientales.

Le taux de retour des questionnaires est voisin de 22%, ce qui est relativement satisfaisant pour des enquêtes de ce type. On note une sur-représentation des cadres, employés et retraités, au détriment des ouvriers et des inactifs. On peut expliquer ce résultat par la plus grande disponibilité ou le niveau d'instruction plus élevé de certaines catégories. De manière générale, les individus éprouvent une difficulté plus grande à répondre à la question de valorisation lorsqu'ils sont placés dans un contexte de très long terme (comblement à 100 ans plutôt qu'à 30 ans). Les individus n'attachent pas beaucoup de valeur au fait de reculer l'horizon temporel de comblement de la lagune de Canet de 30 à 100 ans même si la menace d'un comblement à 30 ans est plus mobilisatrice en termes de nombre de réponses. Si l'on ne tient pas compte de l'effet de don, c'est-à-dire de la contribution de personnes pour obtenir une satisfaction morale (participer à une bonne cause) indépendamment du bien à valoriser, on obtient un consentement à payer moyen de 38,8 F pour le scénario à 30 ans et de 34,6 F par an pendant 5 années pour celui à 100 ans.

Nous avons testé l'impact de la description dévastatrice d'une crue millénaire qui aurait pour effet de combler très rapidement la lagune et d'anéantir tous les efforts entrepris dans les scénarios précédents. D'une manière générale, les individus n'ont pas révisé leur consentement à payer à la baisse et on observe de ce fait un certain phénomène d'ancrage.

Les différentes hypothèses testées dans le modèle économétrique concernant le scénario à trente ans révèlent une part prépondérante des valeurs d'usage présentes ou différées (valeurs d'option ou de legs) dans la valeur accordée à un ralentissement du comblement de la lagune. Les personnes ayant une connaissance du bien et du phénomène de comblement ont un consentement à payer supérieur à celui exprimé par les individus non familiarisés avec Canet ou découvrant ce problème. L'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, n'expliquent pas les variations du consentement à payer observé. Par contre le revenu du ménage et la taille de la commune sont déterminants. Plus la commune est petite, et moins les individus

consentent à payer. On peut donc isoler un phénomène d'attraction évident que peut jouer la lagune de Canet pour une agglomération de l'importance de Perpignan par exemple. En ce qui concerne les descripteurs de visite du site, plus que le fait d'être un visiteur assidu, ce sont les circonstances dans lesquelles l'individu aura fait la connaissance du site qui déterminent le consentement à payer. Plus la personne interrogée aura eu un contact étroit avec le site (visite plutôt que passage à distance en voiture par exemple) plus elle sera amenée à proposer un consentement à payer important. Enfin, les personnes qui donnent une importance aux crues du Réart expriment un consentement plus élevé que la moyenne. Ici, c'est une des fonctions écologiques de la lagune, la protection contre les crues et les tempêtes qui est valorisée.

Dans le cas du comblement à 100 ans, les personnes connaissant le phénomène de comblement n'ont pas un consentement significativement plus élevé que les autres. On note que les motivations de préservation ayant pour fondement un legs ultérieur sont légèrement supérieures à celles fondées sur le maintien d'une certaine biodiversité sur le site. Les visiteurs du site n'ont pas un consentement sensiblement différent des non-visiteurs. De la même manière, aucune variable socio-économique n'a d'influence sur le consentement à payer. Il semblerait que celui-ci soit complètement déconnecté du profil des individus. Il est tout de même possible d'identifier un certain comblement de communauté patrimoniale réduit au canton de Canet.

Les consentements à payer en valeur absolue (entre 33 et 47 F selon les cas et les rectifications réalisées) apparaissent relativement limités, même s'ils s'entendent sur 5 ans. Pourtant, si l'on fait une agrégation sommaire, tout en restant conscient des limites d'un tel calcul, on obtient une somme de 22 millions de francs par an sur 5 ans, montant tout à fait conforme avec d'autres évaluations portant sur des actifs environnementaux sur le littoral.

Globalement, les résultats issus de cette recherche sont relativement clairs et cohérents. Ils permettent par ailleurs de vérifier ou non un certain nombre d'observations effectuées dans le cadre d'autres travaux. Malgré les nombreuses critiques dont elle est l'objet, la méthode d'évaluation contingente a donné, dans ce cas précis, des résultats intéressants. Il est vrai qu'il s'agissait de l'évaluation d'un actif naturel bien identifié, localisé, ne soulevant pas de conflits sociaux très importants, ni de controverses véritables, chacun partageant les mêmes incertitudes vis-à-vis du comblement.

L'évaluation contingente est admise comme base de calcul par certains tribunaux, en particulier aux États-Unis. Cependant, ce type de méthode compte des détracteurs qui invoquent des arguments plus liés à la légitimité de son application qu'à ses insuffisances techniques.

Quelques-uns des arguments développés sont résumés dans les points suivants (Boussard, 1996) :

- les moyens financiers des individus varient avec le temps alors que les décisions relatives à l'environnement impliquent le long terme et devraient être fondées sur des bases résiliantes par rapport au temps.

- au-delà de la nécessité de bien définir le bien, il faudrait, pour que le marché hypothétique fonctionne correctement, qu'une concurrence réelle existe entre biens naturels à sauvegarder c'est-à-dire une multitude d'autres propositions alternatives.

- le marché est inadapté pour aboutir à une opinion collective sensée sur les questions aussi complexes que les problèmes environnementaux.

Conclusion

Nonobstant ces critiques générales, dont les défenseurs de la méthode d'évaluation contingente sont d'ailleurs conscients, l'étude a donné des résultats intéressants. L'objet de cette communication n'était pas de débattre d'un point de vue technique sur les problèmes rencontrés et sur la façon dont ceux-ci ont été surmontés dans l'étude. Il était, et ceci est tout au moins aussi important, d'analyser le milieu social de l'étang de Canet pour comprendre les motivations des individus et la façon dont ceux-ci peuvent construire des consentements à payer pour préserver cet actif naturel.

La réflexion sur la question de la circonscription de la population du concernement patrimonial nous montre qu'il est nécessaire de développer de nouveaux protocoles, pour en améliorer l'appréhension. En effet, l'identification du concernement aux trois aspects de la proximité, de la polarité urbaine et de la pénétrante d'accès, nous semble évacuer des questions essentielles comme celle de l'importance de la population-diaspora, la population touristique et la population participante.

Au-delà de l'identification de ces sous-populations du concernement, se pose la question du développement de nouveaux protocoles de questionnement pour identifier et mesurer l'intensité du concernement de communauté patrimoniale, en fonction de la nature et de la quantité d'information dont disposent ces sous-populations. De ce point de vue, l'étude fait ressortir quatre variables de l'intensité du concernement : la proximité, le parler local, l'effet de localisation urbaine et la connaissance du comblement.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIGO J.-J., 1983, in : Association Charles FLAHAULT Ed, *Recueil de notes sur le complexe littoral de Canet Saint-Nazaire*, 50p.
- AMIGUES J.-P., DESAIGUES B., VUONG Q.H., 1996, L'évaluation contingente, controverses et perspectives, *Cahiers Économie et Sociologie Rurales*, INRA, n° 39-40.
- BARDE J.-Ph., 1991, *Économie et politique de l'environnement*, puf, Paris, 383 p.
- BARRAQUE B., 1998, Entre public et privé, l'eau et ses agences, *working paper*.
- BISHOP R.C., HERBELEIN T.A., 1979, Measuring values of extramarkets goods : are indirect methods biased?, *American Journal of Agricultural Economics*, vol 61 n° 6, pp 926-930.
- BOISSON J.-M., DABAT M.-H., GARRABE M., RUDLOFF M.-A., 1998, *Évaluation économique du ralentissement du comblement d'une lagune méditerranéenne : le cas de Canet-en-Roussillon*, Rapport de synthèse au GIP Hydrosystèmes, CEP/LAMETA, Université de Montpellier I, 134 p + annexes.
- BONNIEUX F., LE GOFF P., VERMERSCH D., 1995, La méthode d'évaluation contingente, application à la qualité des eaux littorales, *Économie et Prévision*, n° 117-118, pp 16-89.
- BOUSSARD J.-M., 1996, À propos de l'évaluation contingente, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 29, 84-85.
- BOUÏE H., 1997, *Essais de projection de l'évolution de la zone lagunaire de Cane au cours du XXI^e siècle*, rapport au CEP/LAMETA, 44 p.
- DABAT M.-H., RUDLOFF M.-A., 1998, La valeur de préservation d'une lagune méditerranéenne menacée de comblement, *Economica*, 29 p, à paraître.
- LACAZE J.-C., 1993, *La dégradation de l'environnement côtier : conséquences écologiques*. MASSON, Paris, 149 p.
- MITCHELL R., CARSON R.T., 1989, *Using surveys to value public goods : the contingent valuation method*, Ressource for the Future, Washington DC.
- Service Maritime de Navigation du Languedoc-Roussillon (SMNLR), *Le comblement des étangs*, Préfecture de Région, 65 p.
- OCDE, 1992, *Gestion intégrée des zones côtières*.
- ROCHER J., 1995, *Conditions et moyens d'une bonne gestion du niveau d'eau de l'étang de Canet-Saint-Nazaire*, mémoire INA de Paris-Grignon et DIREN.
- RUDLOFF M., 1997, *La construction d'un marché contingent : une application à la qualité de l'eau*, Thèse.
- SCHMITTNER K.E., 1997, *Scénarios hydro-météorologiques, sédimentologiques et topographiques de comblement de l'étang de Canet-Saint Nazaire*, Rapport au CEP/LAMETA, 10 p + annexes.
- WILLINGER M., 1996, La méthode d'évaluation contingente, de l'observation à la construction des valeurs de préservation, *Nature Sciences et Sociétés*, Volume 4, n° 1, pp 6-22.